



## **AMERIQUE/CHILI - Poursuite des discriminations envers les populations mapuches - des mineurs parmi les victimes**

Santiago (Agence Fides) - La population indigène des mapuches de la région chilienne d'Araucanía, sise à 680 Km au sud de Santiago, continue à subir des actes de racisme et de répression après avoir été contrainte à abandonner ses terres d'origine (voir Fides 25/07/2012). Malheureusement la violence continue à monter en puissance et au cours de ces dernières semaines, des arrestations et de nombreux blessés dont des enfants ont été enregistrés. Dernièrement, au sein de la communauté mapuche Temucuicui ont eu lieu 25 nouveaux incidents au cours desquels les forces militaires ont fait usage d'armes à feu et de gaz lacrymogènes. Selon un certain nombre de témoignages locaux, dans le cadre de ces affrontements, 12 personnes ont été arrêtées dont trois mineurs. Ces derniers ont dénoncé avoir été victimes de vexations en tout genre, de coups et de violences sexuelles de la part de la police militaire. La répression s'est poursuivie à l'extérieur de l'hôpital de Collipulli, l'une des localités de la zone, lorsque la police a tiré contre un groupe de personnes qui attendait des amis et parents s'étant rendus à l'hôpital pour soigner des blessures. Parmi les victimes de cet énième cas de violence, se trouve également une fillette de 12 ans, atteinte à la colonne vertébrale et un adolescent de 16 ans, blessé à la tête. Selon la Fondation Anide, de 2001 à 2011, des enfants mapuches de 9 mois à 16 ans ont été pris pour cible de projectiles, blessés, soumis à l'usage de gaz lacrymogènes, mais aussi à des passages à tabac et à des tortures. La violence à l'encontre des mineurs devient actuellement une normalité attendu que lors de chaque affrontement trois ou quatre d'entre eux sont blessés bien que le Chili ait signé depuis plusieurs années des traités internationaux relatifs à la sauvegarde des droits humains et de l'enfance et en particulier la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les populations indigènes. Entre temps, l'Institut national pour la sauvegarde des droits humains et le Fonds des Nations unies pour l'enfance continuent à condamner la violence à l'encontre des mineurs et à rechercher des solutions à une situation devenue incontrôlable. (AP) (Agence Fides 31/07/2012)